Vergadering der Afgevaardigden vzw
Assemblée des Délégués asbl
van de/du
Koninklijke Kynologische Unie St-Hubertus
Union Royale Cynologique Saint-Hubert
Königlichen Kynologischen Union Sint Hubertus

Algemeen Secretaris VdA/Secrétaire-Général AdD/ Generalsekretär Dv: Laurent Johnny.

Balen, 6 novembre 2025

Madame, Monsieur,

Le Comité de l'asbl AdD-VdA vzw a décidé que les assemblées générales annuelles des membres 2026 de l'Assemblée des Délégués et des Sections se tiendront aux dates suivantes :

Réunions générales en 2026 à BONHEIDEN, ACHTERDIEDONCKEN 6B

Samedi 31 janvier 2026	Section 4B	10 u 00 – 12 u 00
	Section 1C	13 u 00 – 14 u 30
	Section 1B	14 u 30 – 16 u 00
	Section 1D	16 u 00 - …….
Dimanche 01 février 2026	Section 2A	10 u 00 – 11 u 30
	Section 2B	13 u 00 – 14 u 30
	Section 2C	14 u 30 – 16 u 00
	Section 2D	16 u 00 - …..
Samedi 07 février 2026	Section 4C	10 u 00 – 12 u 00
	Section 5D	13 u 00 – 14 u 00
	Section 3A	14 u 00 – 15 u 30
	Section 5C	15 u 30 – 17 u 00
	Section 4D	17 u 00 – …….
Dimanche 08 février 2026	Section 4A	10 u 00 – 12 u 00
	Section 1A	13 u 00 – 14 u 30
	Section 5A	14 u 30 – 16 u 00
	Section 5B	16 u 00 – ……

Vergadering der Afgevaardigden vzw
Assemblée des Délégués asbl
van de/du
Koninklijke Kynologische Unie St-Hubertus
Union Royale Cynologique Saint-Hubert
Königlichen Kynologischen Union Sint Hubertus

Algemeen Secretaris VdA/Secrétaire-Général AdD/ Generalsekretär Dv: Laurent Johnny.

Réunion statutaires générale en 2026 d BONHEIDEN, ACHTERDIEDONCKEN 6B

Samedi 21 mars 2026	AdD Assemblée Générale	10 u 00 – 13 u 00

En application du règlement d'ordre intérieur, des élections sont organisées chaque année pour un mandat au sein du bureau de chaque section. La durée du mandat est de trois ans. En 2026, les mandats suivants sont à élire ou à réélire :

1A	D. Spruyt	**1B**	W. Van Driessche	**1C**	R. Cattrysse	**1D**	R. Loonis
2A	P. Vivijs	**2B**	E. Konings	**2C**	Ch Van Geit	**2D**	1 vacant
4A	G. Van den Bosch	**4B**	W. Van Roten +1 vacant (2 ans)	**4C**	A. Mairy	**4D**	Ch Peetermans + 1 vacant (1 an)
5A	J. Van Houtven +1 vacant (2 ans)	**5B**	S. Lauwers +1 vacant (2 ans)	**5C**	H. Verbist + 1 vacant (1 an)	**5D**	1 Vacant (3 ans)

Les personnes suivantes ont indiqué qu'elles ne se représenteraient pas ou qu'elles démissionneraient :

1C : M. R. Cattrysse
4C : M. A. Mairy
5A : Mme N. Van Meir.

Les associations qui souhaitent soumettre des points à l'ordre du jour de ces réunions (sections et /ou AdD) ou qui souhaitent proposer des candidats (sections) sont priées de les envoyer au Secrétariat général de l'Assemblée des Délégués ET au Secrétariat de la section concernée **avant le 15 décembre 2025**.

Seules les associations en règle de paiement des taxes **au 31 décembre 2025 ET** ayant introduits leurs formalités de fin d'année en ligne au **plus tard le 31 décembre 2025** recevront l'ordre du jour des réunions auxquelles elles ont accès.

Seuls les délégués **EFFECTIFS** et **SUPPLÉANTS** dont les noms figurent sur la carte de membre auront accès aux réunions. Le vote a lieu sur présentation de la carte de membre 2026 (Sections et/ou AdD). Le nombre de votes sera déterminé automatiquement en fonction du nombre de membres soumis pour les licences au 31 décembre 2025.

Vous trouverez ci-joint une explication sur la manière de compléter en ligne vos formalités de fin d'année.

Algemeen Secretaris VdA/Secrétaire-Général AdD/ Generalsekretär Dv: Laurent Johnny.

Pour toute information, vous pouvez contacter le Secrétariat général à tout moment.

Au nom du Comité de l'Assemblée des Délégués de l'U.R.C.S.H.asbl,

Johnny Laurent
Secretaris – Generaal/Secrétaire-Général/Generalsekretär
Wagenstraat 16
2490 Balen
0499/84.05.87
secretarisgeneraal@vda-add.be

INTRODUCTION EN LIGNE DES FORMALITÉS DE FIN D'ANNÉE

Les formalités de fin d'année se composent en fait des parties suivantes :
Contrôler et éventuellement adapter :

1. les coordonnées du Président, du Secrétaire et du Trésorier du club ;
2. les coordonnées des différents délégués au sein de la (des) section(s) à laquelle (auxquelles) le club appartient et au sein de l'AdD.

À partir de 2020, cela ne peut se faire que par voie électronique (en ligne) de la manière suivante :

A partir du 15 novembre, lorsque vous ouvrirez la page d'accueil du club, vous verrez apparaître en haut un cadre avec le texte suivant : "Attention, vous n'avez pas encore envoyé votre formulaire de fin d'année. Cliquez ici pour votre formulaire de fin d'année". Si vous cliquez sur le lien (partie bleue du texte), vous devez vérifier les données en 4 étapes

1. Vérifier et le cas échéant adapter le siège social, l'adresse de correspondance et les données du club;
2. contrôler: président, trésorier, secrétaire. En cas de modification, le club recevra également un courriel indiquant que cette modification doit également être effectuée au moniteur belge (uniquement pour les clubs en asbl).
3. Contrôler les délégués à l'AdD et aux sections
4. Confirmer les données et soumettre le formulaire

Après ces quatre étapes, le message indiquant que le formulaire de fin d'année doit être soumis, disparaît.

Remarques importantes

Lorsque vous saisissez ou modifiez les données de votre club, veuillez tenir compte des points suivants :

1. N'oubliez pas d'indiquer une adresse électronique sous "adresse de correspondance". C'est à cette adresse électronique que toutes les lettres, y compris les bulletins d'information, sont envoyées à votre club via MYKKUSH;
2. Il est également très utile d'indiquer une adresse électronique pour le trésorier, car les factures seront envoyées à cette adresse électronique.
3. Certains clubs, dont également les nouveaux membres affiliés, verront d'ores et déjà la barre pour remplir le formulaire de fin d'année. Outre les nouveaux clubs, il s'agit des membres qui n'ont pas encore rempli leur formulaire de fin d'année 2025. Ils peuvent encore le faire maintenant, mais ne doivent pas oublier de remplir leur formulaire de fin d'année 2026 après le 15 novembre.